

## MESURES DE BRUIT



**Commune du Haillan**

### **Contexte**

L'ACNUSA a été sollicitée par les mairies du Haillan et d'Eysines pour réaliser une campagne de mesure de bruit et, parallèlement, effectuer un suivi des trajectoires pendant cette même période.

Lors d'une réunion organisée le 9 juillet 2015 à la mairie du Haillan, il a été convenu que les mesures de bruit seraient réalisées au niveau de l'école primaire de la Luzerne située rue Bernard de Girard, au Haillan.

### **Objectifs de l'étude**

L'étude vise trois objectifs principaux :

1. Déterminer les altitudes de survols de la commune.
2. Mesurer les niveaux sonores correspondants.
3. Disposer de données fiables de mesurage acoustique permettant d'objectiver la situation.

## Implantation du point de mesure

L'emplacement du point de mesure a été déterminé d'un commun accord sur le toit de l'école primaire.

## Périodes de mesurage

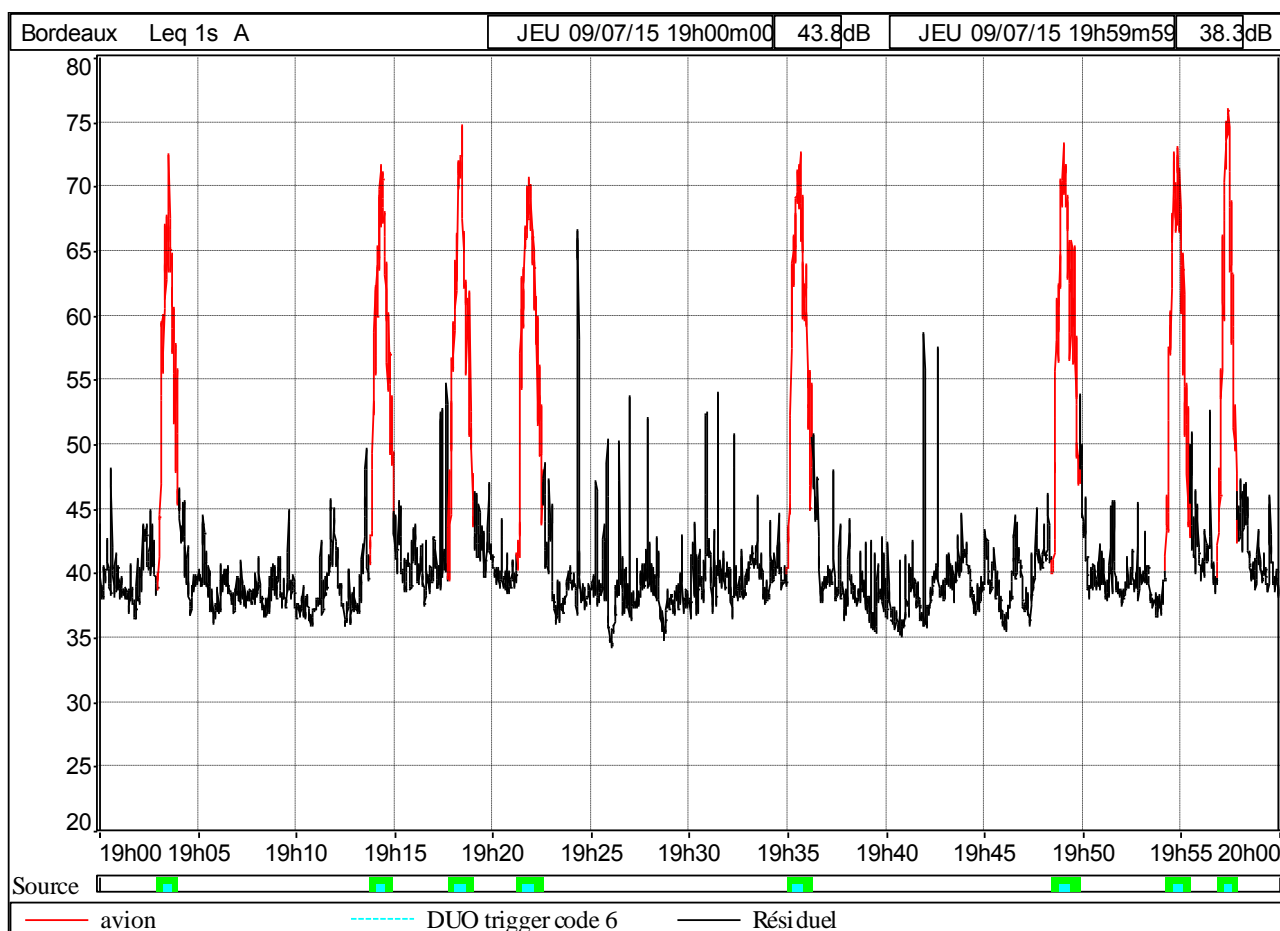
Les mesures ont été réalisées du 9 juillet au 23 août 2015 (la période comprise entre le 23 et le 27 août n'a pas été exploitée).

## Conditions météorologiques

Conformément à la norme NF S31-190 « caractérisation des bruits d'aéronefs perçus dans l'environnement », les conditions de mesurage suivantes ont été respectées :

- Pas de présence de pluie marquée ;
- Une vitesse de vent au voisinage du microphone inférieure à 6 m/s (22 km/h) en vitesse moyenne de court terme (30 s) ;
- Des conditions de température et d'humidité compatibles avec les recommandations de la norme NF EN 61672.

Le choix de l'emplacement de mesurage situé à l'abri du vent a permis de se conformer aux règles spécifiées ci-dessus. Des périodes de mesures ont été exclues des résultats finaux mais, les annexes présentent à titre indicatif les valeurs des mesures acoustiques. L'analyse altimétrique conserve ces journées. Les éléments recueillis constituent une base d'analyse suffisante.

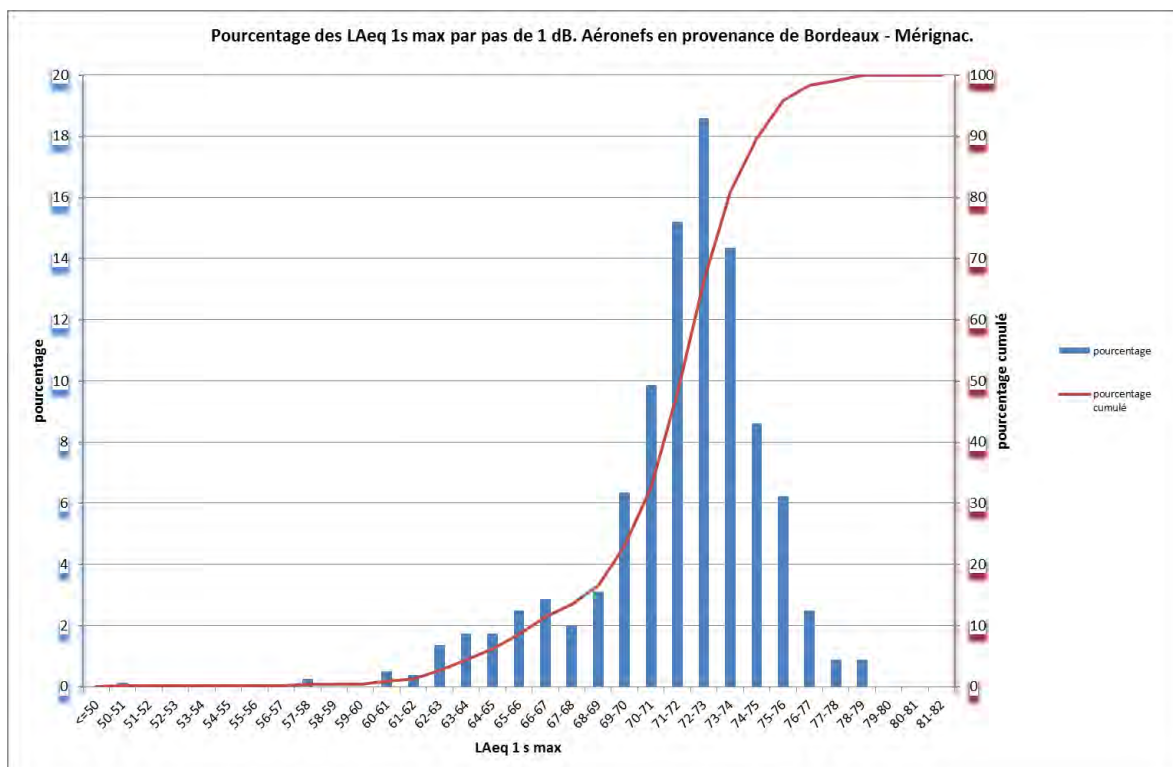
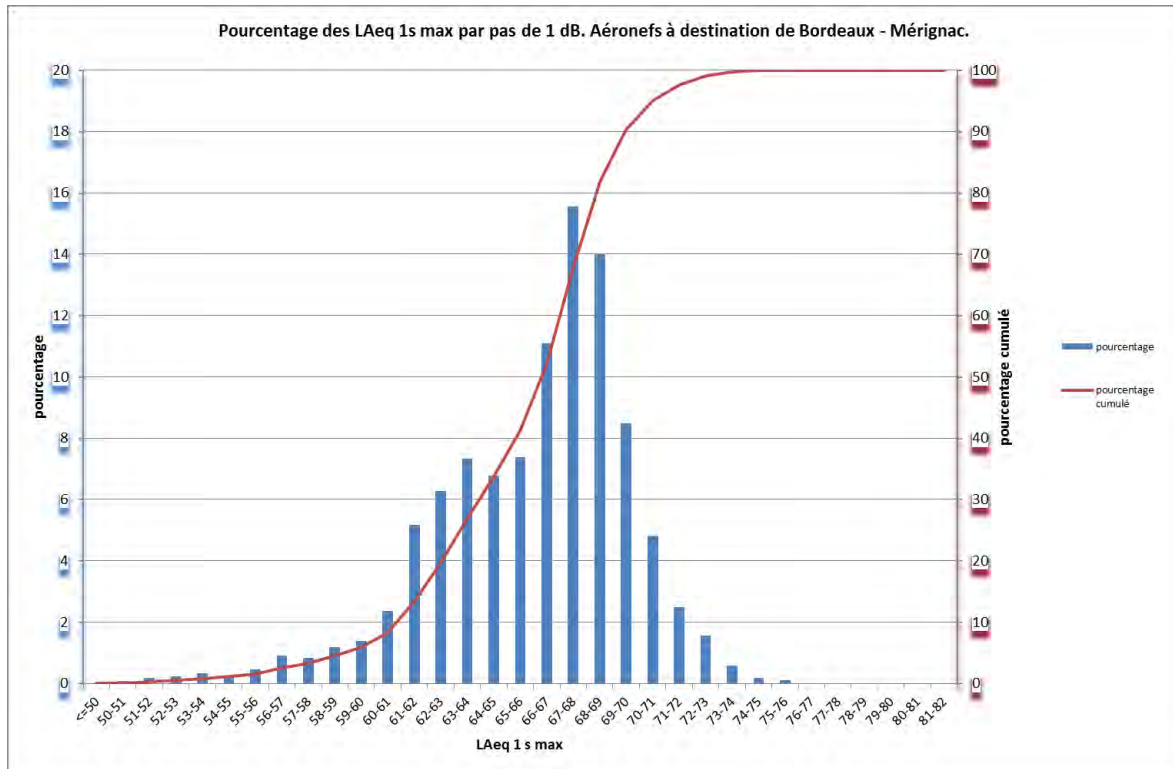


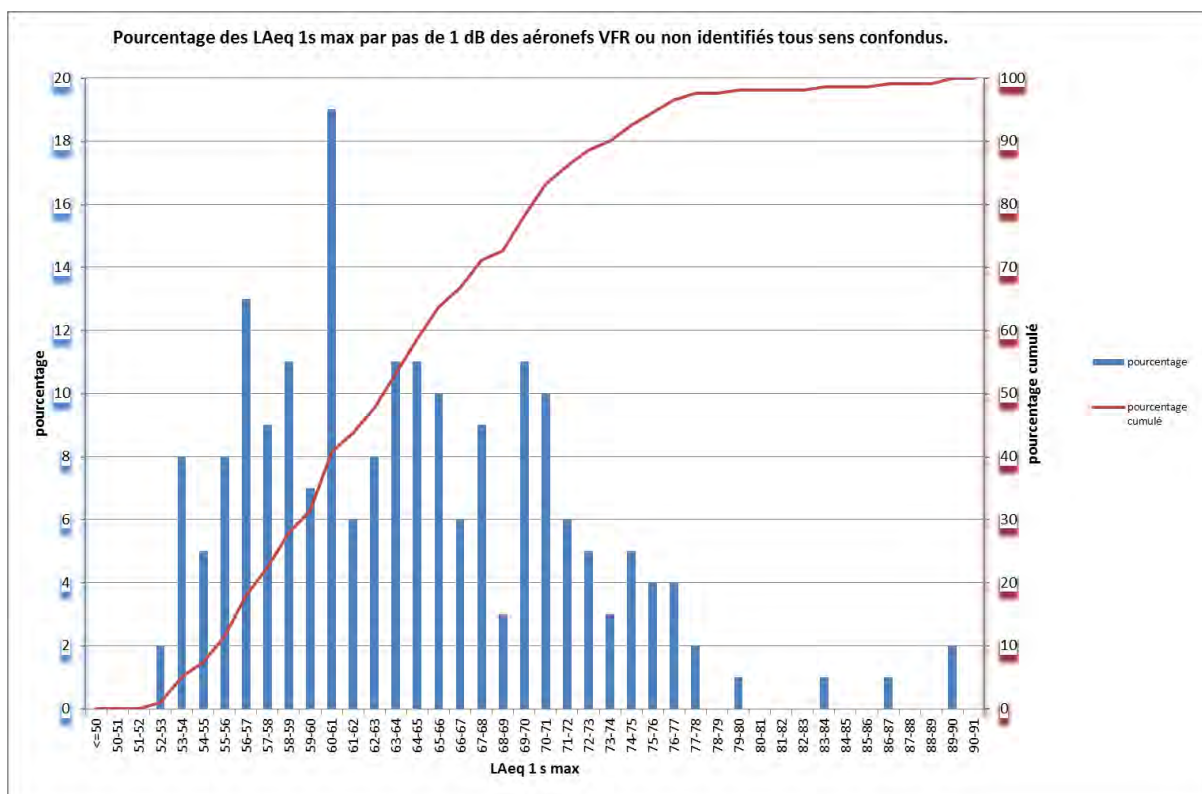
Evolution temporelle sur 1 heure

## Analyse

Les graphes qui suivent montrent :

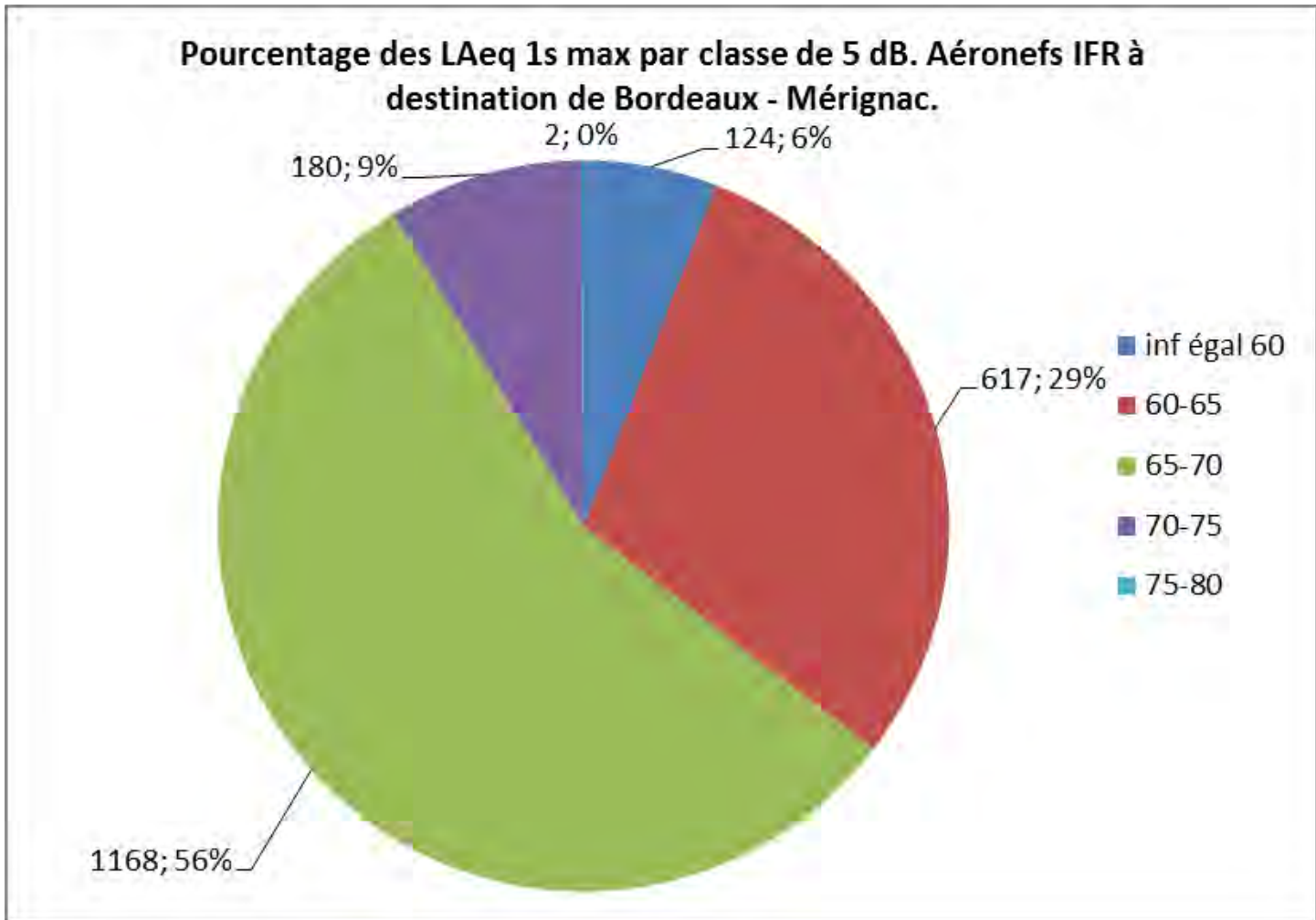
1. La répartition des niveaux sonores mesurés (L<sub>Aeq</sub> 1s max) pour les arrivées à destination de Bordeaux-Mérignac en QFU 23.
2. La répartition des niveaux sonores mesurés (L<sub>Aeq</sub> 1s max) pour les départs en provenance de Bordeaux-Mérignac en QFU 05.
3. La répartition des mouvements VFR ou des mouvements non corrélés (tous sens confondus) et sans exclusion liée à la météorologie.





## Conclusions

### Atterrissages Bordeaux-Mérignac en piste 23 :



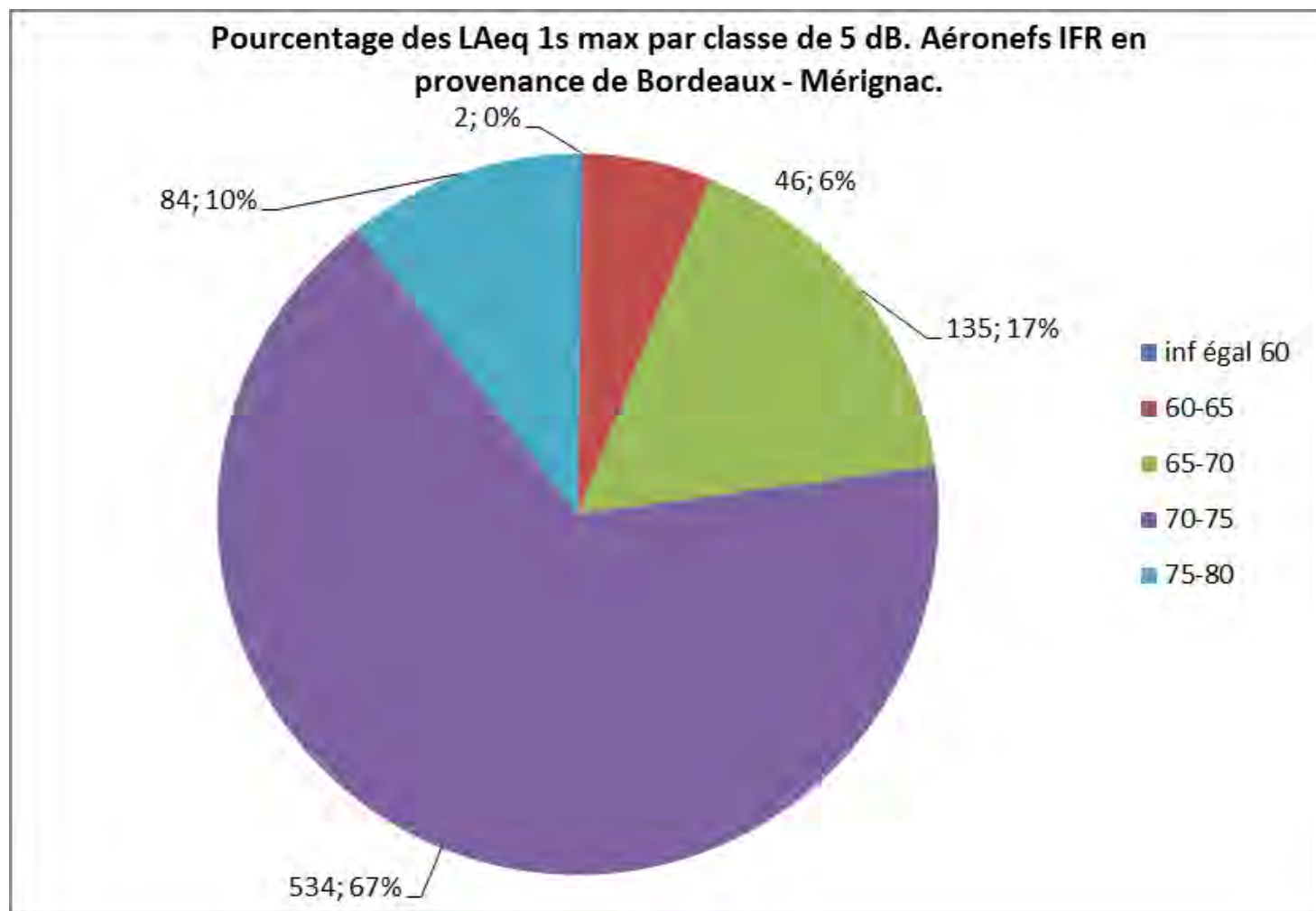
### Acoustique :

- 2091 événements liés à des arrivées IFR à destination de Bordeaux Mérignac ont été conservés pour l'analyse sur 2617 événements mesurés et corrélés ;
- 9 % de ces arrivées ont un LAeq 1s max supérieur à 70 dB(A) ;
- 65 % de ces arrivées ont un niveau de bruit instantané maximum supérieur à 65 dB(A), seuil au-delà duquel une gêne est généralement admise pour un événement ;
- 94 % de ces arrivées ont un niveau de bruit instantané maximum supérieur à 60 dB(A).

### Trajectographie :

- Les arrivées hors remise de gaz ou alignement sans atterrissage ont une altitude inférieure à 300 m.

## Décollages Bordeaux-Mérignac en piste 05 :



### Acoustique :

- 801 événements liés à des départs IFR en provenance de Bordeaux Mérignac ont été conservés pour l'analyse sur 892 événements mesurés et corrélés :
- 10 % de ces départs ont un LAeq 1s max supérieur à 75 dB(A) ;
- 77 % de ces départs ont un niveau de bruit instantané maximum supérieur à 70 dB(A) ;
- 94 % de ces départs ont un niveau de bruit instantané maximum supérieur à 65 dB(A), seuil au-delà duquel une gêne est généralement admise pour un événement.

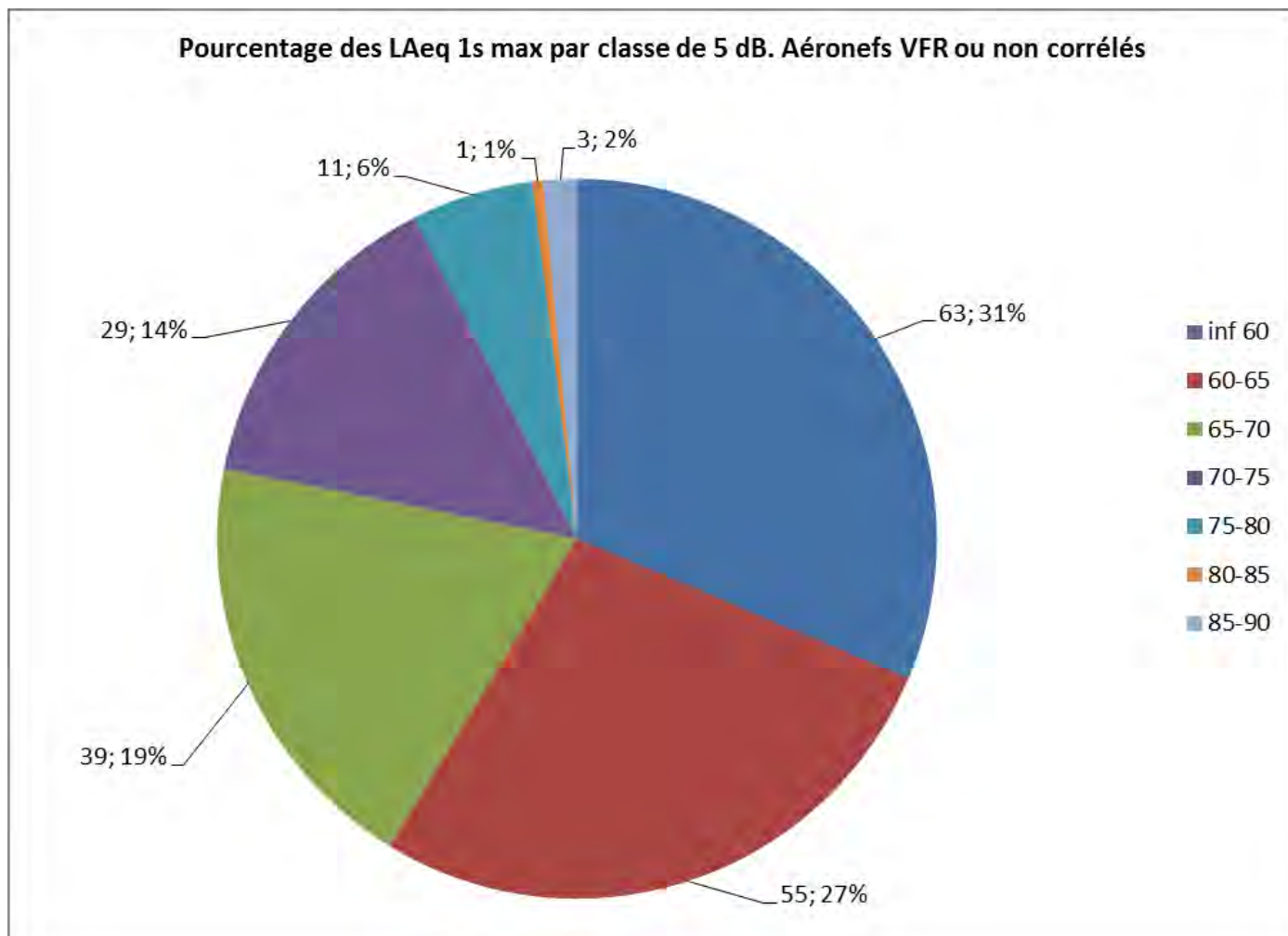
### Trajectographie :

- Les départs ont une altitude majoritairement inférieure à 1 000 m.

## Mouvements VFR et non corrélés:

### Acoustique :

- Les niveaux sont disparates, en raison d'une part des types très différents d'aéronefs mesurés et d'autre part du mouvement effectué. Ils sont présentés ici pour information.



### **Lden :**

- Le Lden généré par les avions calculé sur la période de mesure du 9 juillet au 23 août 2015 est de 53.3 dB(A). L'école est située hors du PGS ; cela est cohérent. Une mesure sur une année complète serait nécessaire pour consolider la valeur du Lden.